



## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN FRANCE**

1 - MINIMUM DE COMMANDE : € 350 HT

2 - Toute commande directe ou passée par l'intermédiaire d'un représentant comporte l'acceptation tacite de nos conditions.

3 - Les cotations des poils fins sur le marché mondial étant sujettes à des variations continues, nos prix sont donnés à titre indicatif.

4 - UNITE DE VENTE MINIMUM : 100 pièces par référence.

5 - FRANCO à partir de € 350 HT de commande pour la France métropolitaine.

6 - LIVRAISON : Nos marchandises, même vendues franco, voyagent aux risques et périls du destinataire. En cas d'avaries survenues au cours du transport, il incombe au destinataire d'exercer éventuellement tout recours contre les transporteurs conformément aux articles 105 et 106 du Code du Commerce.

7 - PAIEMENT : Frais bancaires à la charge du client en cas de virement.

En aucun cas le délai de règlement de pourra être supérieur à 60 jours date de facture (suivant loi LME n°2008-776 du 04/08/08).

Dès la date d'échéance, les intérêts moratoires courent de plein droit au taux conventionnel de 1 % par mois.

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance entraînera :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu (par LCR acceptée ou non),

- l'exigibilité à titre de dommages et intérêts et de clause pénale d'une indemnité égale à 15 % des sommes dues, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

8 - LIEU DE JURIDICTION : Tribunal de Saint-Brieuc.

9 - RECLAMATION : Toute réclamation, de quelque ordre qu'elle soit, pour être valable, devra être notifiée par lettre dans les deux semaines maximum suivant la date de facture.

Les articles spéciaux ou à la marque du client ne sont jamais repris.

10 - GARANTIE : Tous nos articles sont garantis contre les vices de montage apparents ou cachés, mais pas contre un mauvais usage.

11 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : Le transfert de propriété des marchandises est suspendu jusqu'au paiement intégral de la facture (loi 80.3354 du 12/05/80).

## **CONDITIONS DE VENTE SPECIFIQUES A L'EXPORTATION**

1 - MINIMUM DE COMMANDE : € 450

2 - UNITE DE VENTE MINIMUM : 100 pièces par référence.

3 - LIVRAISON : Départ usine Saint-Brieuc.

4 - PAIEMENT : A la commande sur facture pro-forma (sauf autres conventions).

5 - RECLAMATION : Toute réclamation, de quelque ordre qu'elle soit, pour être valable, devra être notifiée par lettre dans un délai de trois semaines maximum suivant la date de facture.

6 - POUR LES AUTRES CONDITIONS, voir les Conditions Générales de Vente en France ci-dessus.

## **GENERAL EXPORT SALES CONDITIONS**

1 - MINIMUM ORDER : € 450

2 - MINIMUM SALES UNIT : 100 pieces per series.

3 - DELIVERY : Ex-works Saint-Brieuc.

4 - PAYMENT : Against pro-forma invoice, upon order.

Your company is liable for all bank charges.

5 - RESPONSIBILITY : No responsibility can be accepted for non-delivery of goods unless this company is notified in writing within twenty-one days of date of the invoice. Consignments damaged or missing items must be signed for accordingly and reported to this company within three days of delivery.

6 - RETENTION OF TITLE : - Property, legal or beneficial, in any goods supplied by the seller shall pass to the buyer only when the seller has received full payment for all sums then owed by the buyer to the seller.

- Goods in respect of which property has remained with the seller shall be kept identifiable as those of the seller, and the buyer shall at his own expense immediately return such goods to the seller, or permit the seller to enter into the buyer's premises to collect such goods should the seller so request.

- Risk shall pass to the buyer with possession of the goods.

7 - We never take back items made especially for a customer or printed with a private label.